

Arrondissement de

Thionville-Est

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en  
fonction

15

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des conseillers présents

10

Séance du 12 avril 2021

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire

Étaient présents : Mme BARTHEL Myriam, M DEL PIZZO André, M SCHWEITZER Luc, Adjoint, M CORNIBE Gérald, Mme FROMHOLTZ Edwige, Mme JARBOT Aline, M LAMBERT Cyril, Mme LEICK Emilie, Mme WELLENREITER Mireille

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BERNARD Stéphanie, M JILKA David, M DANN Paul, M PERIGNON Lionel, M DENECKER Cédric

Convocation du Conseil Municipal le 06/04/2021

Secrétaire de séance : Mme FROMHOLTZ Edwige

Procuration de M. PERIGNON Lionel faite à Mme THILL Marie-Josée

**1. Budget Primitif exercice 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 1360231.64 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 728892.45,- € et s'équilibrent.

**2. Budget Primitif « EAU » exercice 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 33836.13 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :63065.79 € et s'équilibrent.

**3. Budget Primitif « Assainissement » exercice 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 84652,20 €  
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 85179,99 €  
et s'équilibrent.

**4. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales annule et remplace la délibération n° 01/07/2021 du 24.03.2021**

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 01/07/2021 du 24/03/2021 par la suivante :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021

Les taux sont les suivants :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| 1. Taxe foncière bâtie :     | 11.63 % |
| 2. Taxe foncière non bâtie : | 49.79 % |

**5. Redevance Assainissement exercice 2021**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter la redevance assainissement pour l'année 2021, le montant sera de 1,50 € le m3

**6. Admission en non valeurs de produits irrécouvrables**

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité la mise en non valeurs des sommes suivantes :

- 12,49 € pour le budget communal imputation 6541
- 293,53 € pour le budget assainissement imputation 6541
- 68,74 € pour le budget eau imputation 6541

**7. Subvention anciens combattants**

Le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention de 100,- € au profit des anciens combattants UNC section de SIERCK-LES-BAINS.

Pour copie conforme,  
HAUTE-KONTZ, le 13/04/2021

Le Maire,  
THILL Marie-Josée

